

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'une série d'œuvres – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Le musée Bonnat-Helleu, musée des beaux-arts de Bayonne, entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections afin d'assurer la conservation des œuvres. Au cours du second semestre les travaux de restauration ont porté sur une sculpture, une peinture, un cadre de grand format ainsi que sur le mobilier provenant du salon-atelier de Paul-César Helleu, légué par sa fille cadette Paulette Howard-Johnston à la Ville de Bayonne afin de reconstituer l'intérieur de l'artiste.

Ces interventions ont été confiées à des professionnels agréés par la sous-direction des musées de France, suite à l'avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France en Nouvelle-Aquitaine, pour la restauration. Elles se détaillent ainsi :

Identification de l'œuvre ou du lot d'œuvres et du type de traitement	Montant de l'intervention HT en euros
Inv. CM 256 : cadre	6 600,00 €
Inv. 11 : peinture (couche picturale)	1 420,00 €
Inv. RF 4602 : sculpture en terre cuite	1 300,00 €
Mobilier du fonds Helleu	49 787,00 €
TOTAL	59 107,00 €

Le montant total des travaux de restauration s'élève à 59 107,00 € HT, travaux pouvant bénéficier des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Drac Nouvelle-Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration des œuvres visées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial